

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF88

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 QUATER B

A l'alinéa 9,

substituer au mot:

"article",

la référence:

"II".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.